
Nombre de membres

en exercice: 28

Séance du mardi 23 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 23 juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juillet 2019, s'est réunie sous la présidence de M. Bernard CASTANIER.

Présents : 19

Sont présents: Jacques ARLES, Daniel AURIOL, Benjamin BOISSIERE, Marie-Chantal CALMES, Bernard CASTANIER, Jean-Luc CRASSOUS, Nicole FABRE (suppléante en exercice), Jean-Claude FOURNIER, Jean FROMENT, GENIEYS Sylvie, Régis MAILLE (suppléant en exercice), Mathieu HENRY, Michel HERAUD, Alain LADAME, Guy POUDEROUS, Claude REYNES, Bernadette SALVAT, Christian TREMOLIERES, Joël VAYSSETTES.

Ayant procuration : 4

Représentés: (4) Marie CAYRE (par Bernard Castanier) ; Francis MANCINO (par Alain Ladame) ; Alain MARC (par Chantal Calmes) ; Olivier JUSPIN (par Mathieu Henry).

Votants : 23

Absents : (5) Alain BOUDES, Dominique BOYER, Jean CAPEL, Danièle MERANDON, Jérôme MOURIES.

Majorité : 15

Personnel administratif présent : Mme Claudie Célié (directrice administrative)

Secrétaire de séance: Jean-Claude FOURNIER

En préambule, à la demande de M. le Président, l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Marcel CALMELS, maire de Saint Rome de Tarn et Conseiller Communautaire, décédé le 21 juin 2019.

Monsieur Jacques ARLES remercie l'ensemble des élus pour avoir manifesté de nombreuses marques de soutien et de sympathie lors des obsèques.

1)- Approbation compte-rendu du 20 juin 2019 : à l'unanimité

2)- Arrêt du projet de PLUI et bilan de la concertation :

Les élus communautaires ont pu avoir accès au dossier final du PLUI dans « l'ESPACE ELUS » du site internet de la com com.

Le conseil doit arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal tel que présenté .

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil arrête le projet de P.L.U.I.

Il va être désormais soumis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes membres qui auront 3 mois pour donner un avis par délibération.

3)- DETR voirie 2019 – modification du plan de financement : Suite au courrier du 19 juin 2019 de Monsieur le Sous-Préfet indiquant le montant de la DETR voirie 2019 : 72 684.80€, il convient de revoir le plan de financement prévu par délibération du 13 décembre 2018 et de le fixer de la façon suivante :

Montant des travaux 2019 : 500 000.00 € HT

Montant des travaux subventionnables : 242 282.66 € HT

Subvention DETR attribuée 30% : 72 684.80€

Autofinancement communauté : 169 597.86€.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil valide ce nouveau plan de financement.

4)- Achat de terrain à Mr PORTES pour ZA Viaduc 2 -modification délibération du 31 août 2018

Mr le Président rappelle que par délibération du 31 août 2018, le conseil a fixé le prix d'achat de la parcelle à Mr PORTES André à un montant de 164 706€ qui intégrait les indemnités d'éviction du fermier. Afin de simplifier la procédure pour acquérir cette parcelle avant la validation du PLUI, il est proposé d'acquérir le bien même si le fermier exploite le terrain et de réaliser ensuite la procédure d'éviction du fermier. Cela suppose de fixer le prix d'achat sans les indemnités du fermier. Le conseil doit arrêter le prix d'achat à 160 000€ qui sera versé à Mr PORTES et autoriser

le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire (promesse de vente, acte..) et d'engager ensuite la procédure d'éviction du fermier.

Par délibération approuvée à l'unanimité le conseil arrête le prix d'achat à 160 000€ qui sera versé à Mr PORTES et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

5)- Nouveaux marchés des transports à la demande :

Les marchés de transport à la demande arrivent à expiration le 31 août prochain. Le Bureau propose de maintenir les circuits existants en trois lots.

Lot 1 : Viala du Tarn-St Rome-St Victor vers St Affrique le samedi matin

Lot 2 : Viala – Montjoux- St Rome vers Millau le vendredi matin

Lot 3 : St Beauzély-Castelnau vers Millau le vendredi matin

il est proposé de retenir les offres :

- Pour les lots 1 et 2 de l'entreprise KUNOW Suzanne pour un montant de 1.30€/km de 1 à 4 passagers et 1.45€/km pour 5 à 8 passagers

- Pour le lot 4 : de reconduire le partenariat avec la commune de Castelnau-Pégayrols qui effectuera ce circuit dans le cadre d'une convention de prestation de service prévu dans les statuts et suivant l'article L5211-4-1 du CGCT. Les tarifs proposés sont les suivants : pour un véhicule de 1 à 4 usagers : 1.40€HT/km, pour un de 5 à 8 passagers 1.45€HT/km.

Le conseil doit valider ces marchés et fixer les tarifs des usagers. Le bureau propose de reconduire les tarifs :

Pour les lots 1 et 2 : * un aller : 5.60€

* un aller-retour : 9.00€

Pour le lot 3 : * un aller : 5€

* un aller-retour : 8.30€

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil valide ce marché (pour un an renouvelable deux fois) et fixe les tarifs des usagers come indiqué ci-dessus.

6)- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de Mr BONNET -PLUI :

Dans le cadre de la procédure de concertation du PLUI, il a été convenu de faire une réunion publique dans chaque commune pour présenter le projet. Dans le marché signé avec Mr BONNET, il était prévu 2 réunions publiques.

Il convient donc de prévoir un avenant pour régulariser cette nouvelle prestation.

Le coût de la prestation 11 réunions publiques à 330.00€ = 3 630.00 € HT

Venant en déduction : - ateliers population non réalisés : - 660.00 €

Lecture paysage : 1 040.00 €

Reste Total : 1 930.00 € HT

soit 2 316.00 € TTC

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil valide cet avenant N°3.

7)- Décision modificative

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes pour financer le FPIC et l'étude de faisabilité de l'espace trail :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	56104.00
617	Etudes et recherches	1560.00
022	Dépenses imprévues	-40000.00
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-17664.00
TOTAL :		0.00

DEPENSES**INVESTISSEMENT :**

020	Dépenses imprévues	-17664.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL :		-17664.00
TOTAL :		-17664.00

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Par délibération approuvée à l'unanimité, le conseil valide ces décisions modificatives budgétaires.

8)-Questions diverses :

1. Information sur la réforme de la DGFIP

Compte rendu de la réunion avec Mr Alain DEFAY, administrateur général des finances publiques et Mr Philippe BOYER Adjoint au Directeur Départemental qui sont venus présenter le projet de réorganisation de la DGFIP le mercredi 3 juillet 2019 à St Rome en présence du bureau et de quelques maires.

Pour résumé : Ce projet est présenté et mis en débat jusqu'en octobre 2019 avec une mise en œuvre sur 3 ans :2021à 2022.

Pour le sud Aveyron :

- 1 Trésorier pour les communes et communautés du sud Aveyron à St Affrique
- Création de conseillers auprès des collectivités (1 pour 2 communautés) : Toutes les questions relevant de la DGFIP seront traitées par ce conseiller : budgets, marchés, fiscalité, TVA, investissement... et il n'y aura plus de rapport direct avec la trésorière.

Ce conseiller pourrait être affecté (en partie) à St Rome de Tarn.

- 1 trésorier pour les hôpitaux à Millau
- Fiscalité des professionnels à Millau
- Fiscalité des particuliers à Millau avec accueil du public
- Proposition de développer des accueils du public :
 - * dans les Maisons France Services (nouveau dispositif – voir éligibilité en octobre- dotation de l'état)
 - * accueil dans les maisons des services existantes (permanences agent DGFIP)
 - * point accueil de proximité DGFIP (St Affrique, Vabre, Belmont, La Cavalerie, Nant)
 - * guichets des collectivités locales pour les mairies qui en font la demande (formation du personnel du secrétariat ou contact avec les services de la DGFIP pour prise de rendez-vous).

Plus de dépôt de numéraires dans les trésoreries à compter du 1^{er} janvier 2020

Deux appels d'offres sont en cours au niveau national pour le dépôt des espèces (dans les banques, à la poste... ?) :

- Des titres de recettes
- Des régies

Des informations seront envoyées aux collectivités à l'automne lorsque la réforme sera arrêtée.

2. Information sur le service OCCTAV Tarn-Aveyron

Le service OCCTAV Tarn-Aveyron est un dispositif qui facilite la transmission d'entreprises (activité commerciale, artisanale ou agricole).

Il s'agit d'un partenariat entre les chambres d'Agriculture, de commerce, de métiers et de l'artisanat : objectifs : identifier les entreprises à reprendre, rechercher les repreneurs, mettre en relation cédants et repreneurs, accompagner et orienter les porteurs de projet...

L'interlocutrice pour notre communauté de communes est Madame Carole CARRIERE conseillère à la CCI Aveyron e animatrice OCCTAV .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22

Le secrétaire de séance :
FOURNIER Jean-Claude